

Liste des délibérations

Identifiant	Date	Objet	Date d'envoi en préfecture	Membres afférents au Conseil Municipal	Vote Réel	Vote pour	Vote contre	Abstention	Décision
2024-11-01	15 nov. 2024	Préfiguration d'une structure partenariale pour la gestion du trait de côte	05/12/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-02	15 nov. 2024	Loyers des campings	02/12/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-03	15 nov. 2024	Loyers des gîtes	02/12/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-04	15 nov. 2024	Charges liées aux frais de secrétariat et de service technique	02/12/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-05	15 nov. 2024	Tarifs des redevances d'occupation d'emplacements dans les campings pour 2025	28/11/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-06	15 nov. 2024	Tarifs de location de mobil-homes communaux pour 2025	28/11/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-07	15 nov. 2024	Tarifs de location des parcelles communales pour les mobil-homes privés communaux pour 2025	28/11/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-08	15 nov. 2024	Tarifs de l'aire de camping-cars pour 2025	28/11/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-09	15 nov. 2024	Tarifs de location de la salle du Sud pour 2025	28/11/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-10	15 nov. 2024	Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2025	28/11/2024	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-11	15 nov. 2024	Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2025	28/11/2024	14	14	14	0	0	Approuvée

2024-11-12	15 nov. 2024	Mise en vente d'un mobil-home au camping du Sud	02/12/2024	14	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-13	15 nov. 2024	SDEM 50 – Augmentation de la capacité de charge des IRVE (Infrastructure du Recharge Véhicule Electrique)	02/12/2024	14	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-14	15 nov. 2024	Devis pour le changement de la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car	02/12/2024	14	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-15	15 nov. 2024	Devis pour la réfection du plafond au camping du Sud	02/12/2024	14	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-16	15 nov. 2024	Devis pour remplacement de la chaudière à fioul au camping du Sud (eau chaude et sanitaires)	02/12/2024	14	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-17	15 nov. 2024	Devis pour remplacement de la chaudière à fioul de la salle du Sud (chauffage)	02/12/2024	14	14	14	14	0	0	Approuvée
2024-11-18	15 nov. 2024	Décision à prendre pour la vidéoprotection et examen des devis	02/12/2024	14	14	14	10	4	0	Approuvée
2024-11-19	15 nov. 2024	Société VALOCÎME – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD 195 située Allée des Cavaliers	02/12/2024	14	14	14	14	0	0	Reportée
2024-11-20	15 nov. 2024	Société VALOCÎME – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD 144 située Allée des Cavaliers	02/12/2024	14	14	14	14	0	0	Reportée
2024-11-21	15 nov. 2024	Presbytère : détermination du loyer et convention de gestion	02/12/2024	14	14	14	11	0	3	Approuvée



Le Maire
Jean-René BINET

HAUTEVILLE – SUR – MER

Mairie - 29, place de la mairie - 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER
mairie@hauteville-sur-mer.fr / 02 33 47 52 57

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024**Date de la convocation :** 09/11/2024**Objet de la délibération :** Préfiguration d'une structure partenariale pour la gestion du trait de côte (cf. délibération 2024-06-01 et copie du mail du 12/06/2024)
Délibération n° 2024-11-01

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).**Secrétaires de séance :** Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN**Préfiguration d'une structure partenariale pour la gestion du trait de côte (cf. délibération 2024-06-01 et copie du mail du 12/06/2024)**

Monsieur Louis TEYSSIER, conseiller délégué au littoral de la Communauté de Communes de Coutances Mer et Bocage et Monsieur Hervé GUILLE, vice-président en charge de l'eau, présentent le projet de structure et les dossiers financiers au conseil municipal (cf. délibération 2024-06-01 et copie du mail du 12/06/2024).

Le conseil communautaire du 13 novembre 2024 a conduit à mettre en lumière une divergence d'approche entre la commune de Hauteville-sur-Mer et la communauté de communes Coutances mer et bocage (CMB). En tant que maire et vice-président, je tiens à expliquer les raisons de cette divergence et la solution trouvée pour la surmonter.

Qu'il s'agisse de l'entretien et de la surveillance des ouvrages de protection, des rechargements en sable ou de la mise en œuvre de solutions aux difficultés suscitées par la montée des eaux, la gestion du littoral suppose des moyens humains et financiers que la communauté de communes aura de grandes difficultés à assumer seule. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des communes du littoral s'est accordée avec CMB pour créer une structure partenariale qui pourrait être un syndicat mixte ouvert. L'intérêt réside alors dans la possibilité d'y faire entrer d'autres partenaires – Région, Département, ASA etc... - et de disposer ainsi de ressources plus importantes. Ainsi que je l'ai dit dès une réunion du 23 janvier 2024, la commune de Hauteville-sur-Mer estime que cette voie est la meilleure pour garantir de disposer rapidement de moyens à la hauteur des enjeux. Le conseil municipal a voté pour cette solution à l'unanimité dans sa séance du 28 juin dernier. Cependant, plutôt que de se lancer immédiatement dans la création de cette structure, CMB a estimé qu'il fallait procéder dans un premier temps à des recrutements au sein de ses services et a demandé aux communes de contribuer financièrement à ces recrutements. C'est ce point qui a fait naître le désaccord. La commune de Hauteville-sur-Mer craignait en effet que, dès lors que ces recrutements seraient effectués, l'urgence de la création de cette structure partenariale ne disparaisse et que les délais annoncés pour sa mise en œuvre (un à deux ans) ne s'étirent. La crainte hautaise est fondée sur la mauvaise expérience tirée des multiples retards pris par CMB dans la mise en œuvre d'un projet particulièrement important pour Hauteville-sur-Mer et ses habitants : la digue des Garennes. Le système d'endiguement, dont elle est un élément essentiel, devait en

effet être déclaré au plus tard le 30 juin 2021. Trois ans et demi plus tard, ce système n'est toujours pas déclaré. Un tel retard, on le comprendra aisément, est de nature à altérer la confiance des élus hautais. C'est pour cette raison que la commune de Hauteville-sur-Mer a entendu maintenir son exigence de lancement immédiat de la structure partenariale.

Cependant, pour manifester sa bonne volonté et trouver l'apaisement nécessaire au bon fonctionnement de l'intercommunalité, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 15 novembre 2024, de.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de verser à CMB une subvention pour le recrutement de deux agents en charge du littoral en assortissant sa délibération de quelques conditions. Le financement – 11 666,00 euros – est accordé pour une année et pourra être renouvelé, une seule fois, au regard du bilan des actions accomplies lors de la première année d'existence du service ainsi créé.
- Décide que la commune de Hauteville-sur-Mer participera aux recrutements.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 05/12/2024

Et publication sur le site internet le 05/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20241115-2024-11-02-DE
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Loyers des campings
Délibération n° 2024-11-02

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

• **Loyers des campings**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de délibérer sur le montant du loyer qui doit être fixé en fonction du résultat d'exploitation réalisé par chaque camping pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Monsieur le Maire indique que le chiffre d'affaires a augmenté de 5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de fixer, pour l'année 2024, le loyer du camping des Garennes à hauteur de 73 650 € ;
- Décide de fixer, pour l'année 2024, le loyer du camping du Sud à hauteur de 47 100 € ;
- Mandate Monsieur le Maire pour émettre les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 120 750 €.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/24

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20241115-2024-11-03-DE
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Loyers des gîtes
Délibération n° 2024-11-03

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

• **Loyers des gîtes**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de délibérer sur le montant du loyer qui doit être fixé en fonction du résultat d'exploitation réalisé par les gîtes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer, pour l'année 2025, le loyer des gîtes à hauteur de 10 000 € ;
- Mandate Monsieur le Maire pour émettre les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 10 000 €.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/2024

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Charges liées aux frais de secrétariat et de service technique
Délibération n° 2024-11-04

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

• **Charges liées aux frais de secrétariat et de service technique**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il doit délibérer sur le montant des frais de secrétariat et des travaux d'entretien divers que les campings doivent reverser à la commune au titre de l'année 2024.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de considérer ce montant en nombre d'heures effectuées par les agents au taux horaire brut du grade le plus élevé de ces derniers par filière, à savoir celui d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour le secrétariat de mairie et celui d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour les services techniques.

Dès lors, considérant que Mmes PEPIN et MARTIGNONI exercent des fonctions de secrétariat pour les campings à hauteur de 180 heures par an, que le taux horaire brut chargé du grade le plus élevé appliqué est de 17.00 €, il en résulte un total de frais établi comme suit : 180 heures x 17.00 € = 3 060.00 €.

De même, considérant que les agents municipaux des services techniques (MM. CORRON, DELAUNE, MAQUEREL et PICQUENARD) ont exécuté en 2024 pas moins de 1 100 heures pour des travaux d'entretien divers dans les deux campings, à l'aire de camping-cars et dans les gîtes, que le taux horaire brut chargé du grade le plus élevé est de 18.00 €, il en résulte un total de frais établi comme suit : 1 100 heures x 18.00 € = 19 800 €.

Prise en compte des charges de salaires à compter de 2024.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer, pour l'année 2024, les frais de secrétariat à hauteur de 3 060.00 € ;
- Décide de fixer, pour l'année 2024, les frais de service technique à hauteur de 19 800.00 € ;
- Mandate Monsieur le Maire pour émettre les écritures comptables correspondantes.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/24

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Tarifs des redevances d'occupation d'emplacements dans les campings pour 2025
Délibération n° 2024-11-05

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

• **Tarifs des redevances d'occupation d'emplacements dans les campings pour 2025**

REDEVANCES D'OCCUPATION D'EMPLACEMENTS DANS LES CAMPINGS	TARIFS 2024 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2025 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2025 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
<i>Redevance journalière pour adulte</i>			
Juillet - août :	4.55	4.23	4.65
Autres mois :	4.00	3.73	4.10
<i>Redevance journalière pour enfant de moins de 12 ans</i>			
Juillet - août :	3.35	3.14	3.45
Autres mois :	3.15	2.95	3.25
<i>Emplacement journalier tente ou caravane</i>			
Juillet - août :	3.90	3.64	4.00
Autres mois :	3.60	3.36	3.70
Redevance journalière branchement électricité (TVA à 20 %)	4.50	3.83	4.60
<i>Redevance journalière garage mort</i>			

Juillet - août :	19.40	18.09	19.90
Autres mois :	5.30	4.95	5.45
Redevance journalière pour animaux domestiques (y compris les mobil-homes privés)			
Tarif journalier :	2.00	1.86	2.05
Groupes d'enfants et de jeunes (- de 18 ans) encadrés et affiliés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)			
Juillet - août :	4.45	4.14	4.55
Autres mois :	4.10	3.82	4.20
Groupes d'adultes rattachés à une association (par pers. et par jour) minimum 5 personnes + encadrement (sauf handicapés)			
Juillet - août :	5.25	4.91	5.40
Autres mois :	5.05	4.73	5.20
Frais de dossier :	18.80	17.55	19.30
Camping-cars (Hors haute saison soit du 15/03 au 15/06 et du 15/09 au 15/11)			
Tarif pour 24h pour 4 personnes avec électricité 6 ampères :	13.10	12.23	13.45
Tarif jusqu'à 12h supplémentaires :	10.90	10.18	11.20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
 Et publication sur le site internet le 29/11/2024

28 NOV. 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024**Objet de la délibération :** Tarifs de location de mobil-homes communaux pour 2025

Délibération n° 2024-11-06

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

- **Tarifs de location de mobil-homes communaux pour 2025**

MOBIL-HOMES	TARIFS 2024 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2025 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2025 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
<i>Moyenne saison (mai, juin et septembre)</i>			
<i>4/6 personnes</i>			
À la quinzaine :	780.00	727.27	800.00
À la semaine :	410.00	381.82	420.00
À la journée :	85.00	81.82	90.00
<i>6/8 personnes</i>			
À la quinzaine :	855.00	800.00	880.00
À la semaine :	450.00	422.73	465.00
À la journée :	95.00	90.91	100.00
<i>Haute saison (du 1^{er} juillet au 31 août)</i>			

4/6 personnes			
À la quinzaine :	920.00	859.09	945.00
À la semaine :	515.00	481.82	530.00
À la journée :	125.00	118.18	130.00
6/8 personnes			
À la quinzaine :	1 020.00	950.00	1 045.00
À la semaine :	565.00	527.27	580.00
À la journée :	135.00	127.27	140.00
Par personne et par jour (au-delà de 4 occupants pour les 4/6 personnes et au-delà de 6 occupants pour les 6/8 personnes)			
Basse et moyenne saison :	8.10	7.55	8.30
Haute saison :	9.80	9.18	10.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le 29/11/2024

28 NOV. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Tarifs de location des parcelles communales pour les mobil-homes privés communaux pour 2025 - Délibération n° 2024-11-07

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

• **Tarifs de location des parcelles communales pour les mobil-homes privés pour 2025**

	TARIFS 2024 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2025 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2025 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Redevance annuelle forfaitaire :	1390.00	1 295.45	1 425.00
Prix au mètre carré :	7.90	7.36	8.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le 29/11/2024

2 8 NOV. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Tarifs de l'aire de camping-cars pour 2025
Délibération n° 2024-11-08

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

• **Tarifs de l'aire de camping-cars pour 2025**

	TARIF 2024 TTC VOTÉ PAR LE CM	TARIF 2025 HT (TVA à 10 %) PROPOSÉ PAR LA COMM. FINANCES	TARIF 2025 PROPOSÉ PAR LA COMM. FINANCES
Tarif à la nuitée, pour occupation d'une durée de 24h :	13.00	12.14	13.35

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le

28 NOV. 2024

Et publication sur le site internet le 29/11/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Tarifs de location de la salle du Sud pour 2025
Délibération n° 2024-11-09

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

• **Tarifs de location de la salle du Sud pour 2025**

	TARIFS 2024 TTC VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 2025 HT (TVA à 20 %) PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES	TARIFS 2025 TTC PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
<i>Habitants de la commune</i>			
Un repas (le midi) :	170	150.00	180.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	230	200.00	240.00
<i>Habitants hors commune</i>			
Un repas (le midi) :	220	191.67	230.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	310	270.83	325.00
<i>Majoration pour chauffage</i>			
Par jour (le midi) :	150	133.33	160.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	230	200.00	240.00
<i>Associations</i>			
Associations hautaises (sans chauffage) :	1 gratuité par an		

Associations (hors chauffage) :	110	95.83	115.00
Activités associatives régulières (associations hautaises) :	Mise à disposition gratuite sous réserve de disponibilité de la salle		
<i>Majoration pour chauffage</i>			
Par jour :	150	133.33	160.00
Week-ends et jours fériés :	230	200.00	240.00
<i>Location pour ateliers divers</i>			
Journée (hors chauffage) :	170	150.00	180.00
Majoration pour chauffage :	150	133.33	160.00
<i>Vin d'honneur</i>			
Vin d'honneur (hors chauffage) :	85	75.00	90.00
Majoration pour chauffage :	75	66.67	80.00
<i>Arrhes de réservation de la salle :</i>	30 % du prix TTC de la location		
<i>Dépôt de garantie :</i>	250	220.83	265.00
<i>Location de la vaisselle</i>			
Un couvert = 3 verres, assiettes, couverts + nombre de plats nécessaires pour le service :	1.00	0.88	1.05
Location de coupes à champagne pour vin d'honneur (la douzaine) :	2.35	2.08	2.50
<i>Remplacement de la vaisselle cassée ou manquante</i>			
Assiette :	3.25	2.88	3.45
Verre :	1.10	1.00	1.20
Coupe à champagne :	2.35	2.08	2.50
Tasse :	1.75	1.54	1.85
<i>Forfait ménage</i>			
Forfait ménage :	120	105.00	126.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le 29/11/2024

2 8 NOV. 2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024**Objet de la délibération :** Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2025

Délibération n° 2024-11-10

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

- Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2025**

	TARIFS 2024 VOTÉS PAR LE CM	TARIFS 20245 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
<i>Habitants de la commune</i>		
Un repas	100.00	105.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	170.00	175.00
<i>Habitants hors commune</i>		
Un repas	150.00	155.00
Week-ends (du samedi 10h au dimanche 18h) et jours fériés :	220.00	225.00
<i>Associations</i>		
Associations hautaises (hors chauffage) :	1 location gratuite par an	
Associations (hors chauffage) :	70.00	75.00
Activités associatives régulières (associations hautaises) :	Mise à disposition gratuite sous réserve de disponibilité de la salle	

<i>Location pour ateliers divers</i>		
Journée hors chauffage	110.00	115.00
Majoration pour chauffage	80.00	85.00
<i>Vin d'honneur</i>		
Vin d'honneur	65.00	70.00
<i>Majoration pour chauffage</i>		
Par demi-journée ou journée	80.00	85.00
Par week-ends et jour fériés :	150.00	155.00
<i>Arrhes de réservation de la salle :</i>	30 % du prix de de la location	
<i>Dépôt de garantie :</i>	250.00	255.00
<i>Forfait ménage</i>		
Forfait ménage :	90.00	95.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----



Le Maire
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le 29/11/2024

28 NOV. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
050-2150023 12-20241115-2024-11-11-DE
Date de télétransmission : 28/11/2024
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Tarifs de location de la salle polyvalente pour 2025

Délibération n° 2024-11-11

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

• **Tarifs communaux pour 2025**

Tarifs communaux	Tarifs 2024 VOTÉS PAR LE CM	Tarifs 2025 PROPOSÉS PAR LA COMM. FINANCES
Droits de voirie : au m² et par jour pour les commerçants ambulants		
Terrasse et commerçant ambulant installé pour un mois :	0.50	0.55
Commerçant ambulant (par demi-journée) :	20.00	25.00
Concessions dans les cimetières		
Concession de caveau 50 ans :	235.00	240.00
Concession de caveau 30 ans :	180.00	185.00
Concession de cavurne 50 ans :	180.00	185.00
Concession de cavurne 30 ans :	120.00	125.00
Caveaux et urnes funéraires		
Caveau 3 places :	2 030.00	2 080.00
Caveau 2 places :	1 700.00	1 745.00
Cavurne :	320.00	330.00
Bâtiment d'hivernage		
Au mètre carré par année :	22.00	23.00
Tarifs divers		
- Blé empoisonné - prix au kg (sachet de 500 g)	0.60	0.60
- Photocopie :	0.25	0.25

Location de la grosse remorque communale		
- A la journée :	45.00	46.00
- A la demi-journée :	23.00	23.00
Location de la petite remorque communale		
- A la journée :	26.00	27.00
- A la demi-journée :	13.00	14.00
Droits d'emplacement des forains à la journée + électricité coût réel		
Petits manèges :	40.00	45.00
Grands manèges :	60.00	65.00
Stands (au mètre linéaire) :	7.35	7.50
Petits cirques et cirques à un mât	55.00	60.00
Cirques à deux mâts	95.00	100.00
Manèges et stands présents au-delà de 5 jours consécutifs (tarif à la semaine) + électricité coût réel		
Place des Robans - saison	75.00	80.00
Place des Robans – hors saison	45.00	50.00
Place de Normandie	100.00	105.00
Paillottes – saison	100.00	105.00
Paillottes – hors saison	80.00	85.00
Terrain des anglais – caravanes	75.00	80.00
Tarifs de redevances assainissement		
Taxe forfaitaire nouveau branchement :	2 010.00	2 060.00
Redevance annuelle de branchement :	95.00	100.00
Redevance de branchement supplémentaire :	95.00	100.00
Prix au mètre cube rejeté :	1.85	1.90
Jardins communaux pour l'année		
Tarif au m ² :	0.50	0.50

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'ensemble des tarifs présentés pour une mise en application à compter du 1er janvier 2025. -----



 Le Maire,
 Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le
Et publication sur le site internet le 29/11/2024

28 NOV. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20241115-2024-11-12-DE
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Mise en vente d'un mobil-home au camping du Sud
Délibération n° 2024-11-12

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Mise en vente d'un mobil-home au Camping du Sud

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en vente le mobil-home n°3 situé au Camping du Sud parcelle n° 3. Cela permettra de proposer la parcelle en location. Il est proposé de vendre le mobil-home au prix de 4 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en vente le mobil-home n°3 au Camping du Sud parcelle n° 3 au prix de 4 000 € HT. -----

Le Maire,
Jean-René BINET



Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/24

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : SDEM 50 - Augmentation de la capacité de charge des IRVE (Infrastructure de Recharge Véhicule Electrique)
Délibération n° 2024-11-13

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

SDEM 50 – Augmentation de la capacité de charge des IRVE (Infrastructure de Recharge Véhicule Electrique)

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal que la borne de recharge dénommée « Place des Robans » de la commune, sise 34 avenue de l'Aumesle, fait partie des bornes les plus utilisées du réseau e-Charge50.

Afin d'offrir un meilleur service aux usagers et répondre à la demande croissante du besoin en recharge, le SDEM50 a pris la décision de financer des travaux visant à améliorer la capacité de charge du site.

A ce titre, Monsieur Laurent SAMSON – Chargé de Mission Mobilité durable prendra contact prochainement avec la mairie afin d'étudier cette mise en œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du SDEM pour l'installation d'une nouvelle borne de recharge.

- Le conseil municipal décidera du lieu d'implantation de cette nouvelle borne après avoir étudié les différentes possibilités proposées.
- Autorise le Maire à signer tout document concernant la commande de cette nouvelle borne de recharge -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/24

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20241115-2024-11-14-DE
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Devis pour le changement de la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car
Délibération n° 2024-11-14

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Devis pour le changement de la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car est ancienne et fonctionne très mal. Un devis a été fait par l'entreprise M-INNOV – 59 rue Fernand Forest – 63540 ROMAGNAT.

Ce devis d'un montant de 11 433,00 € HT + TVA 2 286,60 € = 13 719,60 € TTC comprend la borne de paiement camping-car, suivi, communication bancaire IP, dépose/livraison/installation, abonnement bancaire, le système vocal est offert. Cette dépense est imputable au budget d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis et payer la facture d'un montant de 11 433,00 € HT + TVA 2 286,60 € = 13 719,60 € TTC pour le changement de la borne de paiement par carte bancaire de l'aire de camping-car. -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/2024

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Devis pour la réfection du plafond au camping du Sud
Délibération n° 2024-11-15

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Devis pour la réfection du plafond au camping du Sud

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux relatifs à l'habillage du plafond des sanitaires du camping du Sud sont nécessaires. Cette dépense est imputable au budget d'investissement.

Deux devis ont été effectués :

- Entreprise Vincent DOUVILLE Menuiserie/Charpente – 7 impasse des Présmesnils – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE d'un montant de 17 068.99 € HT + TVA 1 706.90 € = 18 775.89 € TTC.
- L'Atelier PAISANT – 13 route des Marais – Saint-Symphorien le Valois – 50250 LA HAYE d'un montant 25 239.22 € HT + TVA 5 047.84 € = 30 287.06 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise Vincent DOUVILLE Menuiserie/Charpente – 7 impasse des Présmesnils – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE d'un montant de 17 068.99 € HT + TVA 1 706.90 € = 18 775.89 € TTC et à payer la facture d'un montant de 18 775.89 € TTC pour les travaux d'habillage du plafond des sanitaires du camping du Sud. -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/2024

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Devis pour remplacement de la chaudière à fioul au camping du Sud (eau chaude et sanitaires)
Délibération n° 2024-11-16

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Devis pour remplacement de la chaudière à fioul au camping du Sud (eau chaude et sanitaires)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la chaudière à fioul pour l'eau des sanitaires du camping du Sud est ancienne et fonctionne très mal. Il est donc nécessaire de la remplacer. Cette dépense est imputable au budget d'investissement.

Un devis a été effectué par l'Entreprise PIEDAGNEL-RIHOUEY – 17 bis rue de la Mer – 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER d'un montant de 31 251.57 € HT + TVA 6 250.31 € = 37 501.88 € TTC. Il est prévu de remplacer l'ancienne chaudière à fioul par une pompe à chaleur production d'ECS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise PIEDAGNEL-RIHOUEY – 17 bis rue de la Mer – 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER et à payer la facture d'un montant de 31 251.57 € HT + TVA 6 250.31 € = 37 501.88 € TTC pour les travaux de changement de l'ancienne chaudière à fioul du camping du Sud (eau chaude et sanitaires) ;

Et de solliciter des subventions et signer tous documents afférents à cette dépense.-----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/2024

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Devis pour remplacement de la chaudière à fioul de la salle du Sud (chauffage)
Délibération n° 2024-11-17

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Devis pour remplacement de la chaudière fioul de la salle du Sud (chauffage)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la chaudière à fioul pour le chauffage du Camping du Sud est ancienne et fonctionne très mal. Il est donc nécessaire de la remplacer. Cette dépense est imputable au budget d'investissement.

Un devis a été effectué par l'Entreprise PIEDAGNEL-RIHOUEY – 17 bis rue de la Mer – 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER d'un montant de 19 964.36 € HT + TVA 3 992.87 € = 23 957.23 € TTC. Il est prévu de remplacer l'ancienne chaudière à fioul par un système gainable sur pompe à chaleur AIR/AIR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis de l'Entreprise PIEDAGNEL-RIHOUEY – 17 bis rue de la Mer – 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER et à payer la facture d'un montant de 19 964.36 € HT + TVA 3 992.87 € = 23 957.23 € TTC pour les travaux de changement de l'ancienne chaudière à fioul du camping du Sud par un système gainable sur pompe à chaleur AIR/AIR ;

Et de solliciter des subventions et signer tous documents afférents à cette dépense.-----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/24

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Décision à prendre pour la vidéoprotection et examen des devis

Délibération n° 2024-11-18

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Décision à prendre pour la vidéoprotection et examen des devis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de vidéoprotection avance. Trois devis ont été établis par des entreprises :

➤ Entreprise SONELEC – ZI du Château de la Mare – 50200 COUTANCES pour un montant de 34 642.44 € HT + TVA 6 928.49 € = 41 570.93 € TTC.

- les caméras sont de manufactures chinoises et non préconisées par les Gendarmes pour leur qualité, leur utilisation et leur résistance en bord de mer.

Du fait de l'origine étrangère, il est probable qu'il y ait peu ou pas de subvention.

➤ Entreprise QUALLIANCE – 47 ZA les Forges – 50500 TERRES-ET-MARAIS pour un montant de 94 561.40 € HT + TVA 18 912.28 € = 113 473.68 € TTC.

➤ Entreprise ERYMA – 26 rue du champs de bataille – 50800 VILLEDIEU-LES-POELES ROUFFIGNY pour un montant de 78 564.91 € HT + TVA 15 712.98 € = 94 277.89 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord de principe pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune selon les préconisations de la gendarmerie nationale, de solliciter toutes les subventions pour le financement de cette opération et de signer tous les documents afférents à cette question.

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 4 voix contre (Marion LEBRUN, Jean-Philippe PONTIS, Franck VIGOT, Patrice HELAINE) décide:

- D'avaliser la proposition ci-dessus.



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/24
Et publication sur le site internet le 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Société VALOCÎME – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD n° 195 située Allée des Cavaliers
Délibération n° 2024-11-19

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Société VALOCÎME - Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD n° 195 située Allée des Cavaliers

Monsieur Emmanuel MACÉ informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME – 98 boulevard Gabriel Péri – 92240 MALAKOFF, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 57 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise :

- location pour une durée de 12 ans à effet du 30/12/2029, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 57 m² environ sur la parcelle cadastrée AD n° 195 ;
- montant de l'indemnité de réservation de 1 400 € (200 € versés à la signature + 6 x 200 €/an) ;
- loyer annuel de 6 000 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renvoyer ce point au prochain conseil municipal à cause de l'absence d'Emmanuel MACE compétent dans le domaine. -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/2024

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Manche

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-SUR-MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20241115-2024-11-20-DE
Date de télétransmission : 02/12/2024
Date de réception préfecture : 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Société VALOCÎME – Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD n° 144 située Allée des Cavaliers
Délibération n° 2024-11-20

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Société VALOCÎME - Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AD n° 144 située Allée des Cavaliers

Monsieur Emmanuel MACÉ informe les membres du Conseil Municipal de la démarche de la société VALOCÎME – 98 boulevard Gabriel Péri – 92240 MALAKOFF, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 35 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise :

- location pour une durée de 12 ans à effet du 19/02/2031, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 35 m² environ sur la parcelle cadastrée AD n° 144 ;
- montant de l'indemnité de réservation de 8 000 € (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujéti) avec une indexation fixe annuelle + 0,5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renvoyer ce point au prochain conseil municipal à cause de l'absence d'Emmanuel MACE compétent dans le domaine. -----



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/24

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 14

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Séance du 15 novembre 2024

Date de la convocation : 09/11/2024

Objet de la délibération : Presbytère : détermination du loyer et convention de gestion
Délibération n° 2024-11-21

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 20h30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-René BINET, maire.

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Patrice HELAINE, Franck VIGOT Mme Dominique IMBERT, Mme Marion LEBRUN

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Sophie CLEMENT-ROBIN), Mme Caroline DUDOUIT (pouvoir à Dominique IMBERT), M. Emmanuel MACE (pouvoir à Jacques DURET), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Marion LEBRUN).

Secrétaires de séance : Mme Sophie CLEMENT-ROBIN et Mme Frédérique DOUCHIN

Presbytère : détermination du loyer et convention de gestion

Monsieur Jacques DURET, 1^{er} adjoint au maire, informe le Conseil Municipal que le logement communal « Presbytère » situé rue des Ecoles est vacant. Les travaux de rénovation sont terminés.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

La gestion de la location de ce logement est donnée à l'Office Notarial de Maître Laurent DESHAYES, Notaire – 36 rue du Mont-Saint-Michel – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE (contrat de location, états des lieux entrant/sortant, paiement et restitution de la caution, paiement des loyers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité avec 3 abstentions (Marion LEBRUN, Jean-Philippe PONTIS, Philippe BOUBET) décide de :

- de fixer, à compter du 1^{er} décembre 2024, le loyer mensuel du logement communal « Presbytère » situé rue des Écoles à la somme de 950 € (neuf cent cinquante euros).
- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au bail de location, pour ce logement ci-dessus désigné auprès de Maître Laurent DESHAYES, Notaire – 36 rue du Mont-Saint-Michel – 50660 QUETTREVILLE-SUR-SIENNE.
- que le dépôt de garantie est fixé à 1 mois de loyer soit 950 € (neuf cent cinquante euros).



Le Maire,
Jean-René BINET

Acte rendu exécutoire

Après envoi en sous-préfecture par dématérialisation le 02/12/24

Et publication sur le site internet le 02/12/2024

